

Nantes, le 29 août 2018

Transports - TER

## Manque d'effectifs de conducteurs sur certaines lignes TER en Pays de la Loire : la Région réagit

La Région des Pays de la Loire a fait de la qualité de service l'un des axes forts de sa nouvelle convention conclue avec la SNCF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec des exigences renforcées et un système de pénalités plus sévère.

Elle ne peut tolérer que des trains régionaux puissent être supprimés pour motif d'absence de conducteurs. La Région finance le transport régional à hauteur de 150 M€ par an et il appartient à la SNCF de mettre en œuvre l'organisation nécessaire pour assurer le service financé par la collectivité régionale.

Toute suppression de train met en difficulté les usagers et c'est l'image du réseau régional qui en pâtit. Après l'épisode des grèves à répétition qu'ont subi les usagers en 2018, SNCF leur envoie à nouveau un message négatif alors qu'il s'agit de les reconquérir en leur assurant un service de qualité.

Dans le cas présent, il est inadmissible que le manque de conducteurs n'ait pu être anticipé et que la Région n'en ait pas été informée au préalable officiellement par la SNCF.

Roch Brancour

Vice-président du Conseil régional en charge des Transports

### CONTACT PRESSE :

**Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97